# N° 12 **SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

**9 novembre 2017** 

# PROJET DE LOI

autorisant la ratification du protocole
relatif à la convention pour la répression d'actes illicites
contre la sécurité de la navigation maritime et du protocole
relatif au protocole pour la répression d'actes illicites
contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental
(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :

#### Voir les numéros :

Assemblée nationale : (15e legisl.) : 14, 110 et T.A. 14.

**Sénat : 705** (2016-2017), **49** et **50** (2017-2018).

## Article 1er

Est autorisée la ratification du protocole relatif à la convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime, fait à Londres le 14 octobre 2005, signé par la France le 14 février 2006, et dont le texte est annexé à la présente loi.

### **Article 2**

Est autorisée la ratification du protocole relatif au protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental, fait à Londres le 14 octobre 2005, signé par la France le 14 février 2006, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 novembre 2017.

Le Président,

Signé: Gérard LARCHER

\_

<sup>(1)</sup> *Nota*: voir le document annexé au n° 14 (AN, 15<sup>e</sup> législ.).